

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Pont-Croix

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Il n'y a pas d'école libre de garçons

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Pont-Croix

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui il y a une école libre de Filles

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par M^{lle} Jeanne Le Haout ancienne novice des filles du St Esprit
Et combien a-t-elle de maîtresses ? quatre

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 1^{re} environ

Et combien de pensionnaires ?

R. plus de 50

4° A qui appartient l'immeuble ? à M^r Auguste Louest

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Bien entretenue

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. en l'année 1889

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. trois

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. aux filles du St Esprit de St Miene

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.